



www.sapscq.com  
sapscq@videotron.ca



Montréal, le 25 août 2011

## Communiqué pour affichage

**À :** TOUS LES MEMBRES DU SYNDICAT DES AGENTS DE LA PAIX EN SERVICES CORRECTIONNELS DU QUÉBEC

**DE :** STÉPHANE LEMAIRE, PRÉSIDENT NATIONAL

**OBJET :** CONSEIL SYNDICAL DES 11, 12 ET 13 OCTOBRE 2011

Mesdames,  
Messieurs,

Nous vous informons qu'un conseil syndical aura lieu les 11, 12 et 13 octobre 2011 au Manoir St-Castin, 99 chemin Tour du Lac, Lac-Beauport (Québec).

La composition du conseil syndical est prévue à l'article 27 de la Constitution et le pouvoir des membres (ASC non délégués) est prévu à l'article 14 de cette même Constitution.

Au moment d'écrire ce communiqué, les sections EDM (Bordeaux), EDQ (Québec), DSTC et Baie-Comeau ne sont pas en règle avec nos statuts.

Mais, comme vous le savez sûrement, les auditeurs libres ont toujours été bienvenus, sans droit de parole bien entendu.

Bien à vous.

Syndicat des agents de la paix en services correctionnels du Québec (CSN),

Stéphane Lemaire  
Président national

SL/jz